

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

DU 14 AU 18 SEPTEMBRE

*Développer les
mobilités actives
pour un meilleur
partage de l'espace
public*



Face aux enjeux climatiques et de pollution de l'air, qui tue chaque année en France près de 40 000 personnes, mais aussi aux enjeux sociaux et économiques de notre territoire, il nous faut agir vite et proposer de nouvelles solutions pour mieux se déplacer.

Depuis maintenant plusieurs années, le Département travaille pour faciliter la mobilité de tou-te-s les habitant-e-s de la Seine-Saint-Denis : en vélo, en transports en commun, à pied ou en voiture, chacun-e doit pouvoir se déplacer comme il-elle le souhaite. C'est l'objectif de nos politiques de développement des modes actifs, d'abord avec le Plan Mobilités durables 2016-2020 et ses 50 millions d'euros d'investissement, et depuis 2019 de notre Stratégie pour un territoire 100 % cyclable qui veut rendre toutes nos voies départementales adaptées à la pratique du vélo d'ici 2024. C'est aussi le sens des plus de 45 km de pistes cyclables transitoires que nous avons aménagés ces derniers mois dans le cadre du déconfinement pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité liés à la crise sanitaire.

Dans un département historiquement très routier, il ne s'agit pas de remplacer un mode de transport, la voiture, par un autre, le vélo, mais de rééquilibrer notre espace public, pour que chacun-e y trouve sa place. Pour cela, le Département mène une action globale sur ses routes : amélioration et modernisation de notre patrimoine routier pour que tou-te-s puissent s'en servir en sécurité, développement d'itinéraires cyclables sur toutes les voies départementales, apaisement d'axes et de carrefours dangereux pour faciliter la marche, aides à la pratique du vélo... Donner plus de place aux modes actifs, c'est améliorer la qualité de vie de toutes et tous, c'est redessiner nos villes et transformer durablement notre territoire !

STÉPHANE TROUSSEL,

Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Le vélo en Seine-Saint-Denis c'est :

82 kilomètres
d'aménagements
cyclables définitifs et

50 kilomètres de pistes
transitoires réalisés
fin 2020

Soit plus d'un tiers du réseau
routier départemental.

Un objectif de

100 %

des voies départementales
adaptées à la pratique du
vélo d'ici 2024, soit

342 kilomètres.

Un réseau des acteur-trice-s vélo du territoire – associations, usagers, villes et territoires – au sein du Comité départemental des modes actifs.



RENDRE LE VÉLO ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

En Seine-Saint-Denis, plus de 40% des habitant.e.s ne possèdent pas de voiture, et près de 10% ne se déplacent pas ou très peu. Moyen de transport écologique et économique, le vélo est une des clés pour offrir à toutes et tous les moyens de se déplacer facilement.

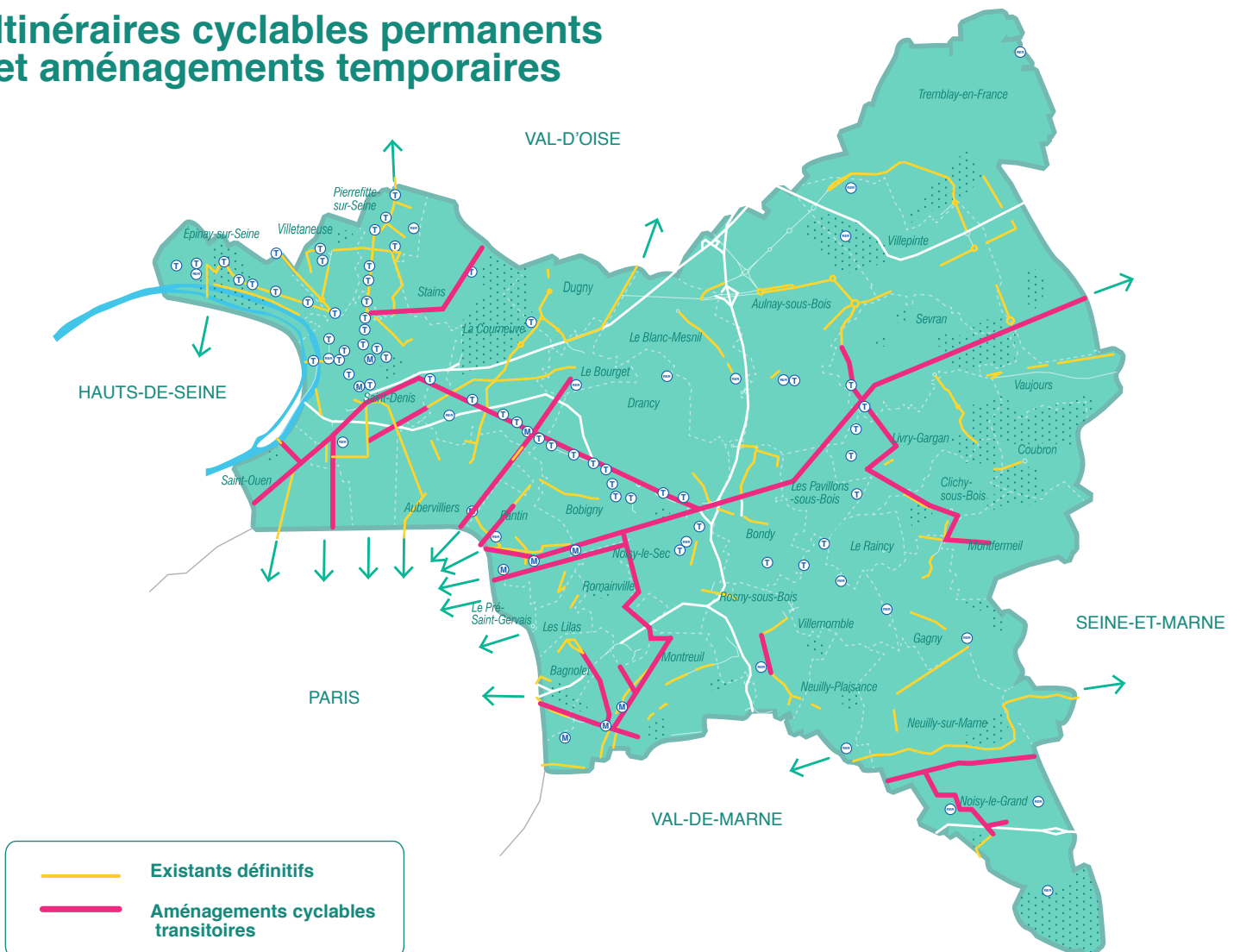
Pour cela, le Département investit massivement pour développer des infrastructures sécurisées et permettre un meilleur partage de l'espace public : d'abord avec le **Plan Mobilités Durables 2016-2020 et ses 50 millions d'euros**, et depuis 2019 avec la Stratégie pour un territoire 100 %

cyclable qui prévoit de **rendre toutes les voies départementales, soit près de 350 km, adaptées à la pratique du vélo d'ici 2024, grâce un investissement de 150 millions d'euros.**

Grâce à ces efforts conséquents, le Département accompagne la prise de conscience écologique, les changements de comportements et prépare l'avenir. En effet, avec l'arrivée du Grand Paris Express, chaque habitant.e de la Seine-Saint-Denis vivra à terme à moins de 2 km d'une gare ou station de métro, soit une dizaine de minutes à vélo !



Itinéraires cyclables permanents et aménagements temporaires



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME VÉLO

Pour faire de la Seine-Saint-Denis un véritable territoire cyclable, la sécurisation de voies cyclables est primordiale, mais elle ne suffit pas. Afin de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent d'utiliser ces pistes cyclables, le Département développe de nombreux outils et actions pour promouvoir auprès de tou-te-s une culture vélo :

- **Des actions de sensibilisation et d'apprentissage du vélo auprès des collégien-ne-s :** en 2020, 3317 élèves ont été accompagné-e-s dans 12 collèges.
- **Un soutien financier aux associations de promotion du vélo de la Seine-Saint-Denis,** permettant la mise en place de services autour de la pratique du vélo (ateliers d'auto-réparation, vélo école, remise en selle, etc.) : 70 000 euros de subventions ont été accordés en 2020 à près de quinze associations.
- **Une concertation régulière des acteur-trice-s du territoire** engagé-e-s sur ces questions, au sein du Comité départemental des modes actifs : associations, usagers, villes et territoires coconstruisent ainsi les différents projets d'aménagement.



Pour compléter encore ces dispositifs, le Département lance cet automne un nouvel outil partenarial, via le IN Seine-Saint-Denis, sa marque territoriale : A vélo In Seine-Saint-Denis.

Sous forme de chartes cosignées avec différentes structures volontaires (entreprises, hôtels, tiers-lieux, etc.), cet outil vise à soutenir et encourager les acteur-trice-s du secteur privé à faciliter l'usage du vélo pour leurs salarié-e-s et client-e-s : places de stationnement vélo sécurisées, kits de réparation de vélo accessibles, mises en relations de ces structures avec tous les acteur-trice-s du territoire engagé-e-s sur ces questions...

Enfin, parce qu'il faut avant tout pouvoir donner l'exemple, **le Département proposera dès cet hiver à ses agent-e-s des vélos à assistance électrique en location, pour une durée de 9 mois.** Les locataire-ric-es pourront être coaché-e-s pour les aider à franchir le pas et changer leurs habitudes de transport. Ce nouveau dispositif vient compléter un ensemble de mesures visant à faciliter les déplacements des agent-e-s, comme la mise en place dès juillet 2018 de l'indemnité kilométrique vélo versée à celles et ceux qui effectuent leurs trajets domicile-travail en vélo.





Alors que l'urgence climatique est là, que les besoins en mobilité augmentent année après année dans toute l'Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis a décidé d'agir pour adapter son territoire aux évolutions de notre société. Notre volonté de développer le vélo et de favoriser les déplacements doux ne vise pas à effacer l'usage de la voiture et des transports motorisés mais bien à permettre un partage plus équitable de nos routes et espaces publics. Avec le Plan Mobilités Durables et la Stratégie pour un territoire 100 % cyclable nous choisissons de regarder vers l'avenir, en transformant nos infrastructures, mais aussi, et c'est absolument essentiel, en agissant avec et auprès de la population et de tous les acteur·trice·s du territoire pour que se développe une véritable culture vélo.

CORINNE VALLS
Vice-Présidente
en charge des Mobilités
et du Développement du territoire

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ 2020

Village de la mobilité

**15 ET 16 SEPTEMBRE
ENTRE 12H ET 14H -
ESPLANADE JEAN MOULIN,
BOBIGNY**

En partenariat avec la ville de Bobigny, la préfecture et les associations du territoire, le village de la mobilité proposera cette année de nombreuses animations : essai de vélos insolites, test de vélos électriques, ateliers d'auto-réparation, de marquage antiviol et sur la conduite à vélo, vente solidaire de vélos, skates, rollers et trottinettes...

Signature de la première charte A vélo In Seine-Saint- Denis

**JEUDI 17 SEPTEMBRE À 9H -
PARC DE LA BERGÈRE, BOBIGNY**

Déplacement de Stéphane Troussel sur la piste cyclable de la RD 910

**VENDREDI 18 SEPTEMBRE À 15H -
RD 910, ILE-SAINT-DENIS/EPINAY-
SUR-SEINE**